

Membres présents :

- Robert PAUCHON Maire
- Georges ALLEMAND 2^{ème} adjoint
- Amandine ARNAUD 3^{ème} adjointe
- Joëlle IMBERT
- Vincent Bumat

Membres absents et représentés :

- Michel Pons, représenté par Joëlle Imbert
- Antoine Le Magadure représenté par Vincent Bumat
- Dorine Tessa, représentée par Georges Allemand

La séance débute à 19h05.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 5.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 13 mai 2022

Pour rappel : En sus du Compte rendu de réunion rédigé par le maire et nécessaire à la publication des délibérations, les membres du Conseil décident de produire le Procès-Verbal de séance plus détaillé établi par le ou la secrétaire désigné(e) lors du Conseil. Ce procès-verbal est consultable par toute personne qui en fait la demande et sera archivé avec les documents des réunions.

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2022.

Le PV est adopté à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 2 : Affouage : règlement d'exploitation et règlement d'affouage

Mr le Maire expose qu'une coupe affouagère est prévue avec un tirage au sort le 2 septembre 2022. 30€ la stère, lot de 10m3 avec acompte de 100€ pour les inscrits. 3 garants

ont été désignés : Mr Pauchon, Mr Allemand et Mr Le Magadure. Un règlement a été mis en place, les lots devront être terminés au 30 juin 2023.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 3 : Annulation titre sur exercice antérieur

Monsieur le Maire annule les titres pour 2 lots d'affouages de 2020

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 4 : Nommer les membres des commissions d'appel d'offres

Mr le Maire expose que suite à la démission de Madame Osinga, le conseil municipal doit nommer 3 titulaires et 3 suppléants. Sont nommés Georges Allemand, Michel Pons et Joëlle Imbert. Sont désignés suppléants Amandine Arnaud, Dorine Tessa et Antoine Le Magadure

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 5 : Scot

Désignation d'un candidat titulaire Georges Allemand, madame Amandine Arnaud reste suppléante

Contre : 0 Abstention : 2 (Georges Allemand/Dorine Tessa) Pour : 5

Point 6 : IT05

Désignation Georges Allemand représentant la commune au sein de IT05

Contre : 0 Abstention : 2 (Georges Allemand/Dorine Tessa) Pour : 6

Point 7 : CCBD

Mr Pauchon reste délégué titulaire, Mr Allemand, après sa nomination en tant que 1^{er} adjoint de la commune, devient suppléant pour siéger au conseil communautaire de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 8 : Projet Méane

Monsieur Allemand expose qu'une convention spécifique est demandée par IT05 pour l'opération Méane avec la commune de Manteyer.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 10 : Convention pour l'utilisation du four

Mr Allemand expose que l'organisation de manifestation étant de nouveau possible, que les participants aux manifestations du 8 mai 2022 (balade du muguet, organisée par la Municipalité) et de la fête des voisins le 20 mai 2022 (organisée par l'association Li Arribarem Prou) ont été très satisfaits de se réunir autour du four et déguster les plats cuits au feu de bois. Le Conseil Municipal décide de donner la possibilité à des associations et exceptionnellement à des concitoyens d'utiliser à titre gracieux le four pour une occasion particulière, moyennant la signature préalable d'une convention pour chaque événement organisé. Cette convention engage la responsabilité du bailleur pendant la période de concession.

Contre : 0 Abstention : Pour : 8

Point 9 : Raccordement au réseau d'assainissement collectif d'une partie du quartier de la Montagne.

M. le Maire propose de gérer la zone constituée par les parcelles raccordables au travers de cette extension comme devant appliquer les droits et devoirs de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve le raccordement des habitations de la zone à l'assainissement collectif.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de raccordement au réseau d'assainissement collectif de tous les logements existants à date sur cette zone, dans un délai de deux ans à compter de la notification selon les modalités du règlement en vigueur.
- Autorise Monsieur le Maire à notifier au pétitionnaire lors d'une demande d'urbanisme sur cette zone le devoir de raccordement au réseau d'assainissement collectif, selon les modalités du règlement en vigueur.

Contre : 0 Abstention : Pour : 8

Point 10 : Plan de financement opération clochette

Mr Allemand expose que d'importants travaux sont à réaliser sur l'eau potable. Délibération qui valide la demande de subventions. Le but étant d'affiner la qualité de l'eau, probablement avec un traitement UV.

Contre : 0 Abstention : Pour : 8

Point 11: Antenne Free Mobile

Mr le Maire expose que le dossier est subi depuis le début du mandat, suite à la désignation par l'état de l'opérateur Free pour l'implantation d'une antenne 4 opérateurs dans le cadre de l'opération du New deal (Fin des zones blanches). Free mobile est passé par un propriétaire privé, la mairie n'a pas pour le moment reçu la demande d'urbanisme pour ces travaux.

Point 12 : Questions diverses

- Modalité de publicité des actes : la municipalité a jusqu'au 1^{er} juillet pour la publication des actes municipaux dématérialisés.
- Élections législative les 12 et 19 juin
- Rencontres régionales bois/énergies à Lardier le 24 juin de 9h à 16h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

